



2 place de la mairie
71960 VERGISSON

téléphone 03 85 35 83 96

mairie@vergisson.fr

web : vergisson.com

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE **DU 04 novembre 2020**

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal de séance peut être communiqué sur demande

Le 04 novembre 2020 à 19.00, à la salle de réunions (respect des règles sanitaires), s'est réunis :

- Mesdames et Messieurs Anne BROCHETTE, Eve REY, Daniel BARRAUD, Didier VEILLITH, , BICA Monique, CROIZAT Nathalie, REBILLARD Cécile, DAFFLON Sylvain, DROUIN Charles Edouard, SAUMAIZE Anthony, SAUMAIZE Vivien

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

N° 2020-39 ► Travaux de voirie 2020 – fonds de concours MBA

Madame le Maire rappelle les travaux retenus, à savoir :

- Réfection du chemin en Buland pour un montant HT de 5410 euros,
- Réfection du mur de soutènement en pierre du chemin de Parvis pour un montant HT de 10500 euros.

Le Conseil municipal sollicite auprès de MBA une partie du fonds de concours enveloppe 2020-2026 pour ces travaux de voirie d'un montant total de 15910 euros HT.

N° 2020-40 ► Contrats d'Assurance des Risques Statutaires du Personnel Territorial

Le Conseil municipal charge le Centre de gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, une ou plusieurs formules devront pouvoir être proposées à la Commune pour une durée de contrat de 4 ans à effet au premier janvier 2022.

N° 2020-41 ► approbation des modifications des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération par les communes membres

– Ajout de la compétence « contribution au SDIS »

La loi Notre du 7 août 2015 permet le transfert de la contribution des communes au SDIS à l'EPCI et donne une base légale à ce transfert.

Par délibération du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire de Mâconnais-Beaujolais Agglomération a décidé de proposer aux communes le transfert de cette compétence supplémentaire en adoptant une modification de ses statuts par l'ajout du point « 9. Versement des contributions des communes membres au SDIS ». Un toilettage lié à la suppression de la notion de compétences optionnelles par la loi Engagement et Proximité est également proposé.

Suite à cette notification, le conseil municipal invité à délibérer sur ce transfert de compétence, approuve la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération, notamment afin d'inscrire la compétence « versement des contributions des communes membres au SDIS » dans les compétences supplémentaires de MBA, conformément aux statuts joints en annexe.

N° 2020-42 ► Travaux église 2020 – fonds de concours MBA

Madame le Maire rappelle les travaux de bâtiments retenus, à savoir :

- Réfection des vitraux incluant les installations techniques pour une montant HT de 7857.80 euros,
- Réfection de la façade de l'église pour un montant HT de 1750 euros.

Le Conseil municipal sollicite auprès de MBA une partie du fonds de concours enveloppe 2020-2026 dans le cadre du développement local, pour les travaux de l'église d'un montant HT de 9607.80 euros.

Le Maire, Anne BROCHETTE



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRE DE VERGISSON" at the top and "Saône et Loire" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem or logo. A large, stylized signature in blue ink is written over the stamp, extending from the top left towards the bottom right.